

La gestion des rivières et la prévention des risques d'inondation

Pour gérer au mieux ces phénomènes, le Département s'est engagé dans un programme de prévention des inondations en intervenant notamment sur le foncier, l'entretien et la végétation aux abords des rivières.

Des enjeux très forts dans le Vaucluse

Le département possède l'un des plus importants linéaires de digues en France et un fort pourcentage de population exposée aux inondations.

De plus, les cours d'eau drainant le territoire sont pour la plupart de torrents à régime méditerranéen, caractérisés par des débits variant de l'assec à la crue violente dans des intervalles de temps qui peuvent être très court (12 heures sur le Calavon).



© Département de Vaucluse

CAMPAGNE DE PRÉVENTION PLUIE ET INONDATION



Chaque année, principalement durant la période de septembre à mi-décembre, les régions méditerranéennes connaissent des épisodes de pluies intenses pouvant conduire à des crues soudaines.

Prévenir et accompagner

➤ Favoriser la création de structures publiques spécialisées

L'action du département a d'abord été de contribuer à la création de structures publiques spécialisées sur tous les bassins versants.



Le Vaucluse : 1er département de France à voir la totalité de ses bassins gérés par des syndicats de rivière et de bassins

➤ Soutenir les syndicats de rivière et de bassins

Le Conseil départemental, à travers son dispositif, subventionne ces structures.

Les différentes actions aidées financièrement par le Département

- Aménagements et travaux divers en vue de protéger les personnes et les biens dans les zones à fort enjeu,
- Restauration et entretien de la végétation du lit et des berges,
- Actions de gestion et de protection des milieux aquatiques liés aux cours d'eau,
- Travaux d'urgence de nettoyage, de réparation et de mise en sécurité après les crues,
- Reconstitutions de corridors végétaux ou de ripisylves (forêts riveraines) dont la fonction est de freiner les écoulements et de stocker les limons et les corps flottants,
- Acquisitions foncières pour l'écêtement des crues ou l'aménagement d'ouvrages de protection (digues, etc),
- Mesures de réduction de la vulnérabilité de l'habitat exposé aux aléas d'inondation,
- Réseaux de surveillance des débits et d'alerte de crue,
- Acquisition et mise à jour des connaissances indispensables à la réalisation des programmes opérationnels concernant tous ces thèmes.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09